

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_2026_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thibault TOULAS.

Présents : Monsieur Thibault TOULAS, Madame Amélie BILAT, Monsieur Nicolas LAFRAGETTE, Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Thierry PALAZZETTI, Madame Marie-France BARD, Madame Ginette PROUST, Madame Valérie VAN HEIRREWEGHE, Monsieur Benoît POMAREDE, Monsieur Quentin ENJALBERT, Monsieur Adrien MAZENQ

Représentés : Madame Nathalie PUEL représentée par Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Pierre BOUZAT représenté par Monsieur Quentin ENJALBERT, Madame Anaïs CAILLOL représentée par Monsieur Nicolas LAFRAGETTE, Madame Christelle THOMAS représentée par Monsieur Thierry PALAZZETTI

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Amélie BILAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
--

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026 relatif aux élections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de réception de l'AR: 05/06/2026
012-211202551-DE_2026_057-DE

AGEDI

DE_2026_057

a) Composition du bureau électoral

M. le premier adjoint au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Marie France BARD, M. Thierry PALLAZZETTI, M. Quentin ENJALBERT et M. Adrien MAZENQ.

La présidence du bureau est assurée par monsieur le 1^{er} adjoint au maire.

b) Les candidatures enregistrées :

M./Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement des délégués, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15...
- bulletins blancs ou nuls : 0...
- suffrages exprimés : 15...
- majorité absolue : 8...

c) Élection du délégué (ou des délégués)

Ont obtenu :

- M. Nicolas LAFRAGETTE : 14 voix
- M. Thibault TOULAS : 14 voix
- Mme Amélie BILAT : 12 voix
- M. PALAZZETTI Thierry : 3 voix

M. Nicolas LAFRAGETTE, M. Thibault TOULAS et Mme Amélie BILAT ayant obtenu la majorité sont proclamés élu en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement des suppléants, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15...
- bulletins blancs ou nuls : 0...
- suffrages exprimés : 15...
- majorité absolue : 8...

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- M. PROUST Ginette : 3 voix
- M. Pierre BOUZAT : 13 voix
- Mme Sylvaine FABIE-GAYRAUD : 12 voix
- Mme Valérie VAN HEIRREWEGHE : 13 voix

M. Pierre BOUZAT, Mme Valérie VAN HEIRREWEGHE et Mme Sylvaine FABIE-GAYRAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thibault TOULAS
Président de séance

Par délégation du maire,
Le 1er adjoint
Thibault TOULAS



Madame Amélie BILAT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de réception de l'AR: 05/06/2026
012-211202551-DE_2026_057-DE

AGEDI

DE_2026_057

